

## FICHE 3

### Choisir les intervenants extérieurs à mon entreprise

Toute entreprise dispose d'experts et de conseils dans sa démarche de recherche de fonds. Que ce soit une société de conseils en investissement, un apporteur d'affaires ou un cabinet de relations publiques, les PME peuvent avoir recours à des professionnels qui représentent ou font représenter leurs intérêts.

#### DÉCLINAISONS PRATIQUES

##### LES ACTEURS INCONTOURNABLES

- 1. L'expert comptable** : il est l'interlocuteur permanent de l'entreprise.
- 2. L'avocat** : acteur ponctuel, il est l'un des principaux maillons dans une opération d'investissement.
- 3. La banque** : selon la nature et le niveau d'investissement, le conseil bancaire appelle des compétences qui ne sont pas toujours détenues dans la banque avec laquelle l'entreprise est liée. Les levées de fonds requièrent une expertise que seuls les professionnels du « haut de bilan » peuvent posséder.

##### LES ACTEURS SPÉCIALISÉS

###### Les intermédiaires

Ils jouent un rôle de plus en plus important comme apporteur d'affaires. Toutefois, ces derniers peuvent, parfois, rendre plus difficile ou entraver le dialogue entre la société et l'investisseur ou ne pas rechercher l'intérêt des parties contractantes. Plusieurs questions peuvent leur être soumises pour valider leur valeur ajoutée dans votre recherche de fonds.

- Quel est son niveau de connaissance des acteurs et de votre marché ?
- Quel est son niveau de compétence des montages financiers ?  
Par exemple, lequel paraîtrait le plus adapté à la taille et à l'ambition de l'entreprise ?
- Comment évalue-t-il le potentiel de croissance de votre entreprise ?
- Quelle stratégie de négociation vous propose-t-il et comment entend-il la mettre en œuvre ?
- Quelles sont ses réussites ? (demande de mise en relation avec ses clients ou fournisseurs...)

À l'issue de ce questionnaire, la relation devra être formalisée par un mandat.

##### LES ACTEURS PUBLICS

Ils peuvent prendre différentes formes et être de bons conseils. Par exemple, ils peuvent aider à valider la probité d'un investisseur ou d'interlocuteurs, confirmer quelle réglementation est en vigueur en matière d'exportation d'information sensibles ou stratégiques.

- Dans les services du Premier ministre : le haut responsable chargé de l'intelligence économique
- Au ministère de l'intérieur :  
La DST et les RG disposent d'antennes régionales, le préfet de région et son correspondant intelligence économique également ;
- Au ministère de l'économie des finances et de l'emploi : le coordonnateur ministériel à l'intelligence économique et son réseau de chargés de mission intelligence économique (CRIE), les trésoriers payeurs généraux, les services douaniers ;
- La chambre de commerce et de l'industrie (compétences technologiques), OSEO (compétences techniques et financières)...
- OSEO : elle peut initier des rencontres avec des partenaires et attribue le label « entreprise innovante ». Elle anime également des réseaux d'investisseurs avec des réunions régulières de présentation d'entreprises. Ce dispositif est notamment très précieux en province.